

**COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 13 DECEMBRE 2024**

**C.M. 24.12**

**Date de convocation :** 6 décembre 2024  
**Date d'affichage :** 6 décembre 2024  
**Compte-rendu succinct :** 17 décembre 2024

**Nombre de Conseillers :**  
**En exercice :** 34  
**Présents :** 22  
**Votants :** 32

L'an deux mille vingt-quatre, le treize décembre à 19 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Guillaume LE LAY-FELZINE, Maire de Torcy.

**ETAIENT PRESENTS :** M. LE LAY-FELZINE – MME VERTENEUILLE - MM. BEKKOUCHE – VILLALBA-MOLERO – MME NEMO - M. AUMARD – MME EUDE – M. MORENCY - MME SIMONOT – M. OLIVEIRA - MME GARAULT – M. GUEGUEN – MME JACQUEMART – M. PROST – MME SOLTY – M. CORNAND – MME OUBOUYA - M. CARVALHO - MME JANIAUD-VERGNAUD – M. BOUCHET – MME BELIN - M. VERMOT.

**ETAIENT REPRESENTES :** M. AHOUANSON (POUVOIR M. VILLALBA MOLERO) - MME LINDAYE (POUVOIR M. BEKKOUCHE) – MME MAZZOLENI (POUVOIR M. AUMARD) - M. EUDE (POUVOIR M. OLIVEIRA) - MME MONDIERE (POUVOIR MME JACQUEMART) - MME LAMRI (POUVOIR M. CORNAND) – M. MOHAMED (POUVOIR MME NEMO) - MME BAKIR (POUVOIR M. LE LAY-FELZINE) - M. MENDY (POUVOIR M. BOUCHET) - MME PHENBOUPHA (POUVOIR M. CARVALHO)

**ABSENTES :** MMES KLEIN-POUCHOL – BOURDY

**SECRETAIRE :** MME SIMONOT

\*\*\*\*\*

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

APPROBATION DES COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2024.

\*\*\*\*\*

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE  
L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

- 24-11-40 – BUDGET 2024 – FONGIBILITE DES CREDITS – VIREMENT DE CREDITS ENTRE CHAPITRES
- 24-11-41 – LIGNE DE TRESORERIE 2024 – CONTRAT AVEC LA CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE D'UN MONTANT DE 2 000 000 €
- 24-11-42 – LIGNE DE TRESORERIE 2024 – CONTRAT AVEC LE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE D'UN MONTANT DE 2 000 000 €
- 24-11-43 – FIXATION DU TARIF DES PLAQUES DE GRAVURE DES CAVURNES

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

\*\*\*\*\*

**PROJETS DE DELIBERATIONS A SOUMETTRE AU CONSEIL MUNICIPAL**

**DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

**24-12-01 – BUDGET VILLE 2024 - DECISION MODIFICATIVE N°3**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°3 du budget de l'exercice 2024 selon les éléments ci-dessous :

**Section de fonctionnement**

CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
042	255 000	255 000
<b>Total</b>	<b>255 000 €</b>	<b>255 000 €</b>

**Section d'investissement**

CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
040	255 000	255 000
<b>Total :</b>	<b>255 000 €</b>	<b>255 000 €</b>

<b>TOTAL Fonctionnement + investissement</b>	<b>510 000 €</b>	<b>510 000 €</b>
--	------------------	------------------

\*\*\*\*\*

**24-12-02 – BUDGET 2025 – AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire application de l'article L 1612-1 pour engager, liquider et mandater de l'investissement sur l'exercice 2025 suivant le détail ci-après :

Chapitre	Nature	Libellé / Objet	Autorisation maximale 2025	Autorisation 2025
20	202	Frais réalisation docs urba	103 741,40	20 000,00
	2031	FRAIS D'ETUDES		30 000,00
	2033	FRAIS D'INSERTION		20 000,00
	2051	CONCESSIONS & DROITS SIMILAIRES, LOGICIELS, LICENCES		30 000,00
<b>Total proposé au vote (arrondi inférieur) :</b>				<b>100 000,00</b>
21	21351	Installations g <sup>ales</sup> , agencements...	925 317,89	100 000,00
	2138	Autres constructions		100 000,00
	2151	Réseaux de voirie		500 000,00
	21848	Mobilier		100 000,00
	2188	Autres immo. Corporelles		100 000,00
<b>Total proposé au vote (arrondi inférieur) :</b>				<b>900 000,00</b>
23	238	Avances versées sur commandes immo. corp.	25 000,00	100 000,00
		<b>Total proposé au vote (crédits autorisés par l'enveloppe globale) :</b>		<b>100 000,00</b>
106	2031	FRAIS D'ETUDES	380 925,00	75 000,00
	2138	Autres constructions		75 000,00
<b>Total proposé au vote (arrondi inférieur) :</b>				<b>150 000,00</b>
107	2031	FRAIS D'ETUDES	26 565,00	25 000,00
	2188	Autres immo. corporelles		0,00
<b>Total proposé au vote (arrondi inférieur) :</b>				<b>25 000,00</b>
108	2031	FRAIS D'ETUDES	20 642,22	10 000,00
	2138	Autres constructions		10 000,00
<b>Total proposé au vote (arrondi inférieur) :</b>				<b>20 000,00</b>
109	2031	FRAIS D'ETUDES	0.00	0,00
	2138	Autres constructions		0,00
<b>Total proposé au vote :</b>				<b>0,00</b>
110	2031	FRAIS D'ETUDES	63 198,74	10 000,00
	2138	Autres constructions		140 000,00
<b>Total proposé au vote (crédits autorisés par l'enveloppe globale) :</b>				<b>150 000,00</b>
111	2031	FRAIS D'ETUDES	166 126,40	0,00
	2138	Autres constructions		90 000,00
<b>Total proposé au vote (arrondi inférieur) :</b>				<b>90 000,00</b>

112	2031	FRAIS D'ETUDES	13 750,00	13 750,00
	2138	Autres constructions		0,00
<b>Total proposé au vote (arrondi inférieur) :</b>				<b>13 750,00</b>
113	2031	FRAIS D'ETUDES	269 723,69	0,00
	2138	Autres constructions		100 000,00
<b>Total proposé au vote (arrondi inférieur) :</b>				<b>100 000,00</b>
114	2031	FRAIS D'ETUDES	174 669,25	0,00
	2138	Autres constructions		0,00
<b>Total proposé au vote :</b>				<b>0,00</b>
115	2031	FRAIS D'ETUDES	199 050,42	50 000,00
	2138	Autres constructions		50 000,00
<b>Total proposé au vote (arrondi inférieur) :</b>				<b>100 000,00</b>
116	2031	FRAIS D'ETUDES	30 886,00	15 000,00
	2138	Autres constructions		15 000,00
<b>Total proposé au vote (arrondi inférieur) :</b>				<b>30 000,00</b>
117	2031	FRAIS D'ETUDES	13 230,00	0,00
	2188	Autres immo. corporelles		0,00
<b>Total proposé au vote :</b>				<b>0,00</b>
<b>Total général</b>				<b>1 778 750,00</b>

\*\*\*\*\*

## DIRECTION GENERALE DES SERVICES

### **24-12-03 - CONVENTION FINANCIERE RELATIVE A L'INTERIM DE DIRECTION DE L'ASSOCIATION « OFFICE MUNICIPAL D'ANIMATION DE LA CITE » (OMAC)**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de conclure une convention financière relative à l'intérim de direction de l'association « Office Municipal d'Animation de la Cité » et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention financière avec l'association « Office Municipal d'Animation de la Cité ».

\*\*\*\*\*

## CONTROLE DE GESTION

### **24-12-04 – CREATION D'UNE MAISON MEDICALE DANS LE QUARTIER DE L'ARCHE GUEDON – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-VALLEE DE LA MARNE DANS LE CADRE DU FONDS D'AIDE AUX PROJETS DE SANTE.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de création d'une Maison médicale dans le quartier de l'Arche Guédon dont le montant prévisionnel des travaux est de 662 052.35 € HT et autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne une subvention pour ce projet, au titre du Fonds d'aide aux projets de santé et Madame VERTENEUILLE à signer tout acte ou document à cet effet.

\*\*\*\*\*

### **24-12-05 – AVENANT AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE POUR LA COMMUNE DE TORCY**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la liste actualisée des actions du CRTE et autorise de donner délégation au Président de la Communauté d'Agglomération Paris – Vallée de la Marne pour signer l'avenant au CRTE et tous les documents afférents.

\*\*\*\*\*

## CULTURE

### **24-12-06- CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION « OFFICE MUNICIPAL D'ANIMATION DE LA CITE » (OMAC) – ANNEES 2025-2026-2027**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe la subvention 2025 à hauteur de 420 000 € au profit de l'association « OFFICE MUNICIPAL D'ANIMATION DE LA CITE » (OMAC) et autorise Monsieur le Maire à signer une convention triennale d'objectifs et de moyens avec l'association « OFFICE MUNICIPAL D'ANIMATION DE LA CITE » (OMAC).

\*\*\*\*\*

## DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

### **24-12-07 – MISE A JOUR DES INDEMNITES DE FONCTIONS ATTRIBUEES AU MAIRE, AUX ADJOINTS AU MAIRE ET AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la mise à jour de l'ensemble des indemnités brutes allouées aux membres du Conseil Municipal telle qu'annexée, à la présente délibération.

\*\*\*\*\*

### **24-12-08 - PRESENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023 (RSU)**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la présentation du Rapport Social Unique 2023.

\*\*\*\*\*

### **24-12-09 - ADHESION AU CONTRAT-GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES PROPOSE PAR LE CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION 77**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- décide d'accepter les modalités du contrat obtenu par le Centre de Gestion de Seine et Marne :
- décide de souscrire la couverture suivante pour les agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL au titre des garanties : décès, accident du travail et maladie professionnelle, longue maladie/longue durée au taux de 5.99 % avec un taux de remboursement des indemnités journalières à hauteur de 80% du traitement indiciaire et de la NBI pour les nouveaux sinistres.
- décide la souscription de la convention de gestion entre la collectivité et le Centre de gestion 77
- autorise Monsieur le Maire à signer les certificats d'adhésion et la convention de gestion, ainsi que tout document qui en serait la suite ou la conséquence et à procéder aux versements correspondants.

\*\*\*\*\*

### **24-12-10 - TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, transforme les emplois suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

- deux emplois d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en deux emplois d'agent de maîtrise à temps complet,
- un emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet en un emploi de technicien à temps complet,
- un emploi d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet en un emploi de rédacteur à temps complet.

Et adopte le tableau des emplois permanents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

\*\*\*\*\*

### **24-12-11 – MODIFICATION DU REGLEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL RELATIF A LA VIE QUOTIDIENNE ET AUX EVENEMENTS DE LA VIE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les modifications du règlement du temps de travail du personnel de la ville de Torcy composé de deux parties :

- Une partie relative à la vie quotidienne des agents : le temps de travail, les temps d'absences tels que les congés annuels, le temps partiel (etc.), les règles de la vie quotidienne dans la collectivité,
- Une partie relative aux événements de la vie professionnelle des agents : absences liées à des événements, pour raison de santé et suivi médical, et les absences pour d'autres motifs.

\*\*\*\*\*

### **24-12-12 – INSTAURATION DE LA PARTICIPATION EMPLOYEUR A LA PREVOYANCE A COMPTER DE JANVIER 2025**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de participer au financement des cotisations des agents de la collectivité, de l'établissement pour le risque Prévoyance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, approuve le choix de retenir la labellisation comme dispositif de participation et fixe le montant de la participation financière à 7 € mensuel pour tous les agents en position d'activité sur présentation annuelle d'une attestation délivrée par la mutuelle attestant de la labellisation du contrat souscrit.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 05 le treize décembre deux mille vingt-quatre.

---

Le Maire,  
Guillaume LE LAY-FELZINE

